

La pandémie de COVID-19 a fortement affecté les mobilités des personnes et des biens de par son mode de contagion et des mesures gouvernementales prises à cet effet. Au Burkina Faso, le Gouvernement a pris des mesures contre la propagation du virus en mars 2020 parmi lesquelles la décision de la fermeture des frontières terrestres et aériennes. Au 1^{er} août 2020, les frontières aériennes sont réouvertes aux voyageurs sortants ou entrants du pays alors que la décision de la fermeture des frontières terrestres se maintient toujours. En outre, le port de masque est toujours exigé dans les espaces communs et les transports à l'intérieur du pays. En juin 2021, le Gouvernement a mis en place un système de vaccination des populations contre la COVID-19.

Afin d'adapter la réponse contre la COVID-19, l'OIM a accompagné le Gouvernement à travers le Ministère de la Santé et la Police Nationale dans les évaluations des états des lieux des mesures sanitaires et préventives au niveau des différents points d'entrée prioritaires du pays.

Cette évaluation est une mise à jour d'une première évaluation faite en juin 2020 visant à faire un état des lieux des restrictions et des mesures sanitaires et préventives mises en œuvre et des mécanismes de communication des risques et d'engagement communautaire en place au niveau de ces points d'entrée. Ce rapport présente les résultats de collectes de données en juillet 2021.



13 points d'entrée évalués



2 aéroports



11 points d'entrée terrestres frontaliers

METHODOLOGIE

La collecte de données a été réalisée auprès de points focaux travaillant aux treize (13) postes frontières des points d'entrée identifiés. Cette enquête a été réalisée aux points d'entrée du Burkina Faso dans les localités de Faramana, Koloko, Galgouli, Hamélé, Dakola, Cinkansé, Nadiagou, Kantchari, Niangoloko, Ouagadougou (aéroport et gare ferroviaire), Bobo (aéroport et gare ferroviaire). Ces points évalués constituent les points les plus importants en matière de flux transfrontaliers au Burkina Faso.

STATUTS OPERATIONNELS DES POINTS D'ENTRÉE

Parmi les treize (13) points d'entrée, onze (11) points terrestres sont partiellement ouverts pour permettre le transport de marchandises. Ce sont : Faramana, Koloko, Galgouli, Hamélé, Dakola, Cinkansé, Nadiagou, Kantchari, Niangoloko, Ouagadougou (gare ferroviaire), Bobo (gare ferroviaire). Seuls les deux (2) aéroports (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) sont totalement ouverts assurant le fret et le transport des passagers.

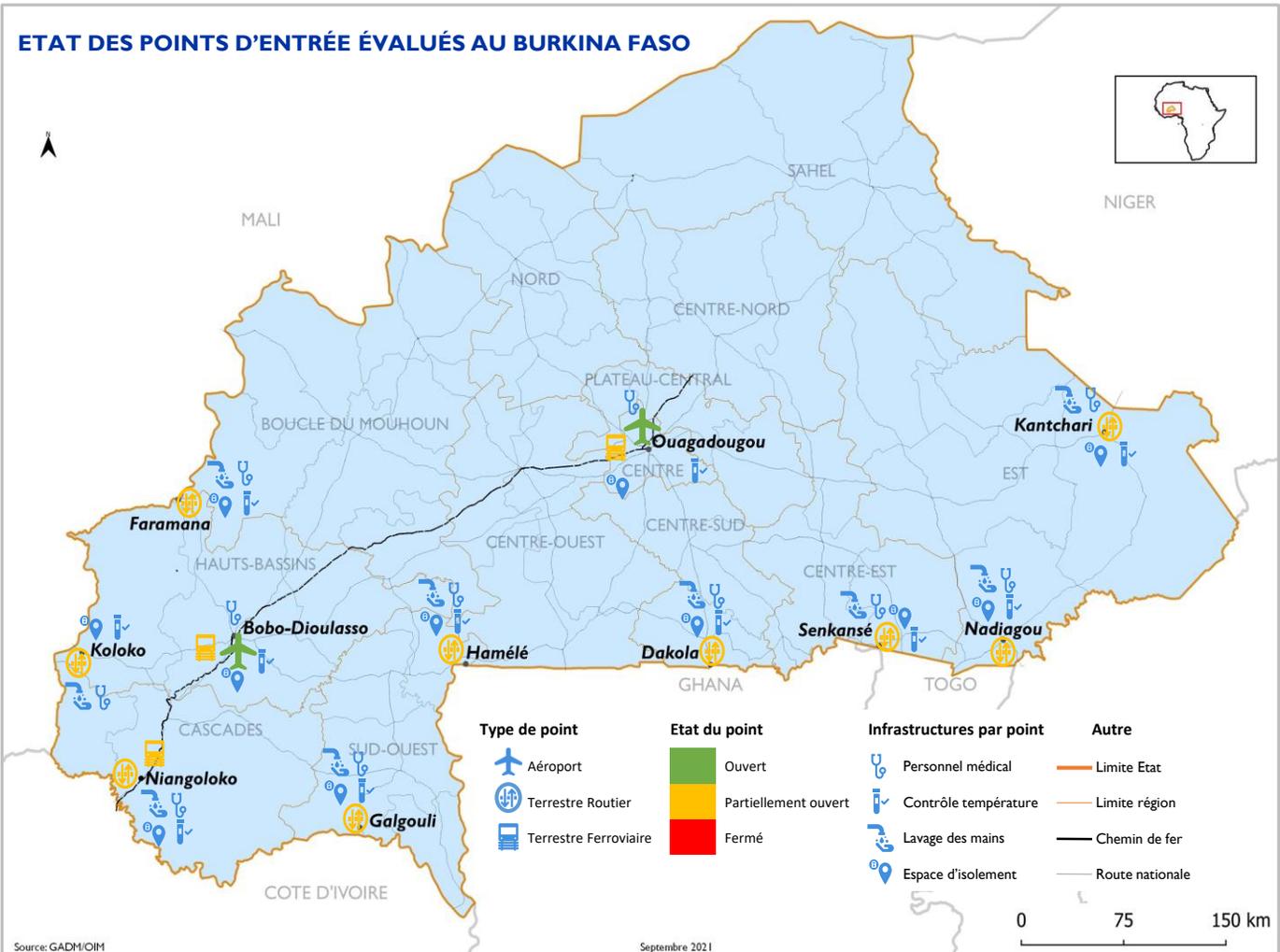
13 Points d'entrée

02 totalement ouverts

11 partiellement ouverts

0 totalement fermé

ETAT DES POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS AU BURKINA FASO



Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

MESURES SANITAIRES MISES EN ŒUVRE AU NIVEAU DES POINTS D'ENTRÉE ÉVALUÉS

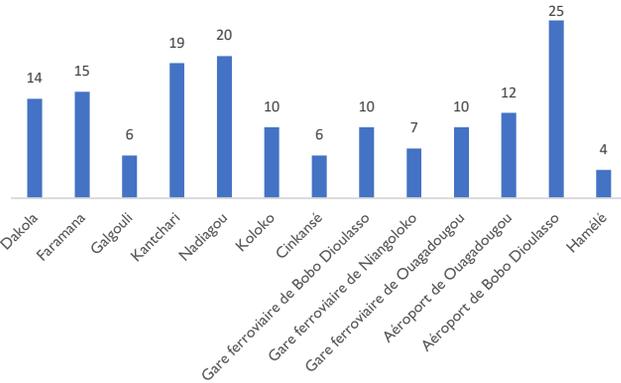
Outre les données sur les statuts opérationnels des points d'entrée et les mesures de restriction en place, les collectes de données portent également sur l'identification des mesures sanitaires mises en œuvre au niveau de ces points d'entrée. Ces informations portent particulièrement sur :

- La présence de personnel sanitaire aux points d'entrée
- La mise en place de procédures opérationnelles standard pour la gestion des flux, la protection de la santé et de la sécurité du personnel, les contrôles sanitaires, ainsi que l'enregistrement, le signalement et le référencement des voyageurs malades
- La mise en place d'activités de communication des risques et d'engagement communautaire
- L'installation de stations de lavage des mains
- La mise en place de processus de contrôle sanitaire

PRÉSENCE DU PERSONNEL MÉDICAL

Le personnel de santé est présent au niveau des points d'entrée évalués et travaille en moyenne 12h/24 par jour. Il s'agit d'un effectif minimum de quinze (15) agents en moyenne par point d'entrée. A la réouverture des frontières, les acteurs recommandent le maintien des agents de santé dans les points d'entrée ainsi que l'augmentation de leur effectif. Cependant, neuf (9) des treize (13) des points d'entrée sont dotés de personnel formé sur les procédures opératoires normalisées.

Graphique 1: Nombre de personnel médical par points d'entrée



COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Les informations générales sur la COVID-19 sont fournies au niveau de onze (11) points d'entrée. Ces informations sont le plus souvent partagées au travers d'annonces verbales sur la prévention et les risques du virus, et dans une moindre mesure via des affiches. Au niveau des treize (13) points évalués, les voyageurs sont aussi informés sur la marche à suivre en cas d'apparition de symptômes.

CONTRÔLE SANITAIRE ET RÉFÉRENCIEMENT

Un contrôle médical est effectué au niveau des 2 aéroports et des onze (11) points d'entrée terrestre. Le dépistage au niveau des deux aéroports est fait à l'aide d'une caméra thermique à chacun des points d'arrivée des passagers. Par contre dans les points d'entrée terrestres le contrôle de température est effectué avec des thermomètres laser et sans contact. Par ailleurs, au niveau des deux (2) aéroports (Ouagadougou et de Bobo Dioulasso) et des points terrestres de Faramana, Hamélé, Nadiagou et Galgouli, Koloko) où un contrôle est effectué, des formulaires de santé sont aussi complétés. Cependant, il manque de hangars et de locaux appropriés pour abriter le personnel médical. La distanciation physique des passagers aussi bien à l'arrivée qu'au départ n'est pas effective lié au manque de marquage des espaces. En outre, des masques et des gants sont à la disposition du personnel médical au niveau des deux (2) aéroports (Ouagadougou et Bobo Dioulasso) et des onze points d'entrée terrestres (Cinkansé, Dakola, Faramana, Galgouli, Koloko, Kantchari, Hamélé, Nadiagou, et gares ferroviaires de Ouagadougou, Niangoloko et Bobo Dioulasso) où un contrôle médical est effectué. Les quantités de matériels médicaux sont cependant très limitées.

PROCÉDURES OPÉRATOIRES NORMALISÉES



13 procédures opératoires standardisées

Sur les treize (13) points d'entrée évalués, dix (10) disposent maintenant des procédures opérationnelles standards pour la gestion des flux et le contrôle sanitaire.

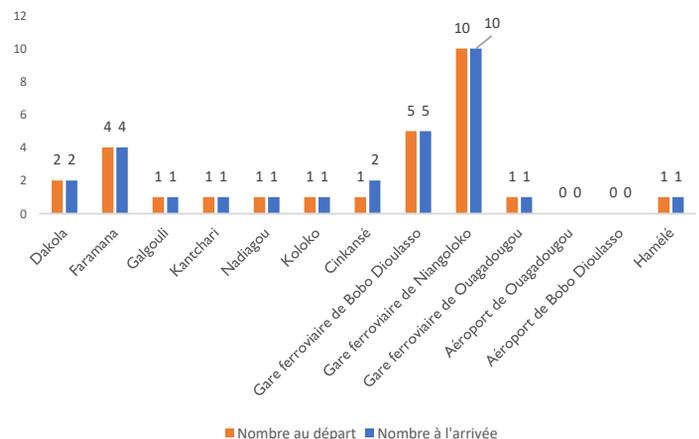
COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Concernant les informations présentées sur la COVID 19 aux points d'entrée telles que les posters, les brochures et le partage d'informations sur les mesures barrières, sur les treize (13) points d'entrées, onze (11) de ces points partagent les informations ci-dessus citées. Les deux (02) points d'entrées qui ne partagent pas les informations sur la COVID 19 aux passagers sont le poste de police frontière de Faramana et celui de Hamélé.

MESURES DE PRÉVENTION

Des treize (13) points d'entrée évalués,, onze (11) ont des stations de lavage des mains installées sur place avec une disponibilité en eau et du savon. Cependant, il faut noter que l'aéroport de Ouagadougou et celui de Bobo Dioulasso n'en disposent pas. Par contre, les deux aéroports et six (6) des points d'entrée terrestres évalués disposent au minimum d'un système de désinfection des mains au départ et à l'arrivée. Aussi, à l'aéroport de Ouagadougou il y a une désinfection de l'aérogare et des aéronefs de manière ponctuelle ce qui n'est pas le cas pour celui Bobo Dioulasso. Au niveau des points d'entrée évalués (deux aéroports et onze points d'entrée terrestres), la distanciation physique n'est pas totalement respectée et le port des masques par le personnel n'est pas totalement effectif du fait qu'ils n'en disposent pas en quantité suffisante.

Graphique 2: Présence des stations de lavage des mains aux points d'entrée et nombre de dispositifs

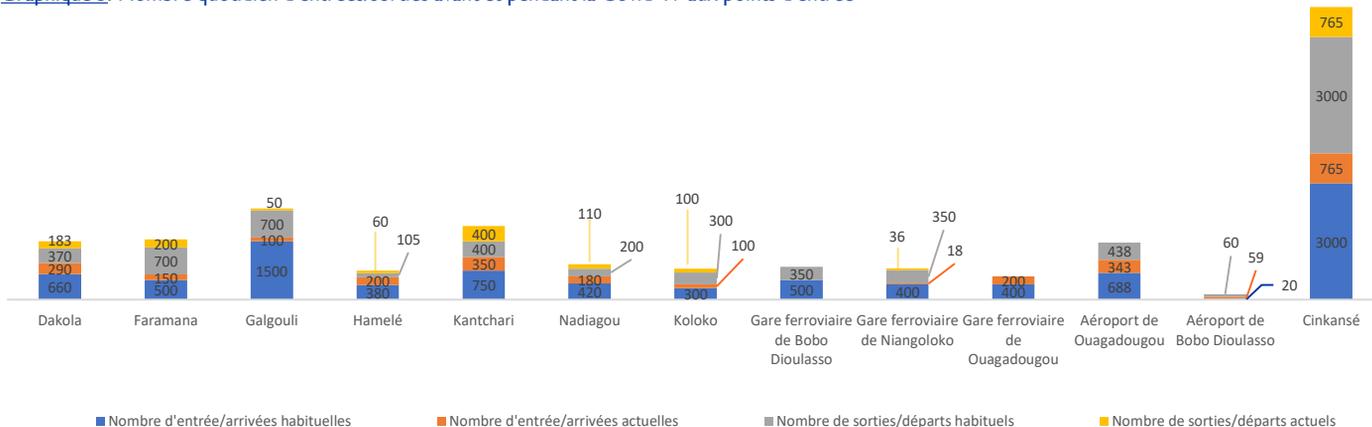


■ Nombre au départ ■ Nombre à l'arrivée

→ DYNAMIQUE DES FLUX

L'évaluation des points d'entrée a permis d'avoir un état des lieux des entrées et sorties au niveau des treize points d'entrée. En effet, les résultats de cette évaluation présentent la situation du nombre d'arrivée habituelles (avant la COVID 19) par rapport au nombre d'arrivées actuelles. Ils présentent également la situation des départs habituels (avant la COVID 19) par rapport au nombre de départs actuels au niveau de chaque point d'entrée.

Graphique 3: Nombre quotidien d'entrées/sorties avant et pendant la Covid-19 aux points d'entrée



→ RECOMMANDATIONS

- Poursuivre l'évaluation des points d'entrée terrestres et renforcer la collecte de données sur les flux de voyageurs qui y transitent
- Renforcer l'effectif du personnel de santé au niveau des points d'entrée
- Former les acteurs de premières lignes des points d'entrée
- Elaborer des procédures opératoires normalisées pour la gestion des flux migratoires et le contrôle sanitaire
- Doter les points d'entrée (aéroports et frontières terrestres) en équipements et intrants (écrans géants, masques, gants, écran facial, caméras thermiques , dispositif de distribution automatique de gel/solutions hydro alcoolique, thermo flashes, dispositifs de lavage de mains ...)
- Aménager des infrastructures adaptées pour le personnel de contrôle sanitaire et pour l'isolement des alertes / cas suspects
- Définir le circuit des voyageurs et effectuer les travaux de marquage au sol pour la distanciation physique
- Instituer un cadre de concertation entre les acteurs au niveau des points d'entrée dans le cadre de la COVID-19
- Rendre opérationnel le système de saisie électronique des fiches voyageurs du contrôle sanitaire



Evaluation du point d'entrée de la gare ferroviaire de Bobo Dioulasso en juin 2010, lors d'une mission conjointe OIM, Ministère de la Santé et le Ministère de la Sécurité (Police Nationale) © OIM 2020



Evaluation du point d'entrée terrestre de Dakola en juin 2020, lors d'une mission conjointe OIM, Ministère de la Santé et le Ministère de la Sécurité (Police Nationale) © OIM 2020

Pour plus d'informations sur la méthodologie, consulter le cadre méthodologique sur le lien suivant: <https://migration.iom.int/>